



# Unité d'accueil pour écoliers La Récré

## Annexe au règlement

### Horaire d'accueil des écoliers:

Le matin de 7h00 à 9h

Le midi de 11h30 à 14h

L'après-midi pour les 1<sup>ère</sup> enfantine non-stop de 11h30 à 19h00

L'après-midi 16h00 à 19h00

Le mercredi de 7h00 à 14h

Nous n'accueillons pas d'écoliers les **mercredi après-midi** car **la structure est fermée** à partir de 14h00.

### Matériel :

Les écoliers doivent apporter une paire de pantoufles en début d'année scolaire.

### Responsabilité:

Nous assurons les trajets entre l'école et la Récré pour les écoliers d'enfantines et de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire ils sont donc sous notre responsabilité.

Durant les trajets, nous nous déplaçons en rang par deux.

Les écoliers de 3<sup>ème</sup> année primaire qui viennent dîner à la Récré sont sous notre responsabilité pendant la période du repas à savoir dès qu'ils sont à l'intérieur de nos locaux et ceux jusqu'à leur départ pour l'école.

Pour des raisons de sécurité nous ne les laissons pas quitter nos locaux avant 13h40-45 l'école commence à 13h55.

Nous vous demandons de nous informer des dérogations possibles lorsque vos enfants ont des activités scolaires qui nécessitent qu'ils soient à 13h45 à l'école (exemple : pour le bricolage, étude etc...).

Si nous ne sommes pas avertis, vos enfants partent à 13h40-45 et nous ne serons pas responsables de leur retard en classe.

### Le mercredi et les vacances :

Les enfants qui viennent durant les vacances doivent apporter un sac à dos avec une gourde ainsi qu'un chapeau ou une casquette pour se protéger du soleil.

En cas de mauvais temps, une veste imperméable est appréciée.

Pendant les vacances scolaires la structure est ouverte non-stop de 7h00 à 19h00. Nous vous rappelons que le mercredi la structure ferme à 14h00.

### Jouets personnel :

Il est préférable que les écoliers n'apportent pas de doudous, de jeux personnels à la Récré.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les jeux électroniques ainsi que les téléphones mobiles sont interdits.

### Devoirs :

Les parents qui souhaitent que leurs enfants fassent leurs devoirs à L'UAPE nous le signaleront et seront attentifs à ce qu'ils aient le matériel adéquat (trousse).

### Changement d'horaire :

Si les horaires scolaires sont modifiés (promenade, spectacle...) vous devez impérativement nous avertir pour voir si un arrangement est possible.

Nous vous demandons de nous téléphoner ou de passer à la Récré pour toute information.

Année scolaire 2015-2016